

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 20 SEPTEMBRE** à **20H00**, le conseil municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la salle de l'**Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 septembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ALLOUCHERIE Françoise a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme CROWYN Véronique a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. HERMANT Alexandre

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210920-2021-09-8-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

OBJET : FDE 62 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES - ADAPTATION DE L'ACTE CONSTITUTIF - AUTORISATION DE SIGNATURE

2021-09-N°8

VU la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

VU le Code de l'énergie, notamment ses articles L.441-1, L.441-5 et L.445-4 ;

VU les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants ;

VU l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes ;

VU la délibération de la FDE 62 en date du Conseil d'Administration du 27 mars 2021 ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres ;

CONSIDERANT qu'eu égard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} - D'APPROUVER l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et de décider d'adhérer au groupement ;

ARTICLE 2 - DE DIRE que la participation financière de de la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS, est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062216200147-20210920-2021-09-8-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021